



## Changement d horaire sans mon accord que faire????????

Par **liline76260**, le **15/04/2010** à **14:26**

Bonjour,  
je voudrais savoir si mon employeur a le droit de changer mes horaires quand je suis en arret de travail de plus je suis apprenti,  
je travail en général du lundi au samedi de 8h a 14h et la il veut que je face du lundi au samedi 16h 22h, je lui est donc téléphoné pour lui dire que je ne pouvais pas car j avait d autre rendez vous de prévue il ma donc repondu qu il pouvez pas compté sur moi soit je suis en arrêr soit je ne veut pas faire les horaires qu il me donne, et qu il aurai pu me prevenir avant car nous somme jeudi et il me change mes horaire pour lundi, a la fin de la conversation téléphonique il ma dit dans se cas la venez pas lundi sa sert a rie non a pas besoins de vous, que faire?

Par **Cornil**, le **17/04/2010** à **17:55**

Bonsoir "liline76260"  
S'agissant d'un passage à un horaire comportant des heures de nuit (légalement après 21h) , sauf accord d'entreprise ou d'établissement décalant ces horaires, tu peux légitimement refuser ce nouvel horaire.  
Il vaudrait mieux te présenter au travail ce lundi prochain à 8h avec témoins pour éviter qu'on te reproche un abandon de poste, et ne quitter les liex qu'avec un ordre écrit de l'employeur.  
Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des

forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)